

Après ce constat, nous vous demandons que la zone paysagère à maintenir soit retirée de cette parcelle afin de traiter le problème, qui pourrait s'étendre à une zone élargie de terrain et aux habitations voisines. Cela permettrait aux promoteurs qui se présenteraient de pouvoir créer la nouvelle zone paysagère dans un sol non infesté, et ce en fonction de leur projet.

Nous portons à votre attention que nous avons contacté plusieurs porteurs de projets qui n'ont pas donné suite à notre proposition de vente, entre autres raisons l'existence de cette zone paysagère réduisant considérablement la rentabilité d'un projet éventuel, même en baissant considérablement le prix de vente de la parcelle.

Actuellement, ce terrain est proposé dans 2 agences immobilières, qui n'ont toujours pas trouvé à ce jour de preneurs intéressés.

- **Parcelles DS 157 et 184 sises rue de Bientôt-Vu** : ces 2 parcelles ne sont plus incluses dans une zone constructible.

Ayant pour projet la vente des parties constructibles des 2 parcelles en question, nous avons rencontré Mme Maubourguet, géomètre, et fixé un RV sur site pour un nouveau bornage.

C'est en effectuant nos recherches d'estimation des biens dans le cadre de la succession de notre mère, que nous avons eu connaissance du changement de zone de ces 2 parcelles. Nous avons donc abandonné notre projet qui serait certainement réactivé si elles redevenaient constructibles.

Nous demandons donc le rétablissement de la précédente zone constructible au niveau de ces terrains.

Nous précisons que notre désir est de vendre tous les biens se trouvant dans l'indivision dont nous sommes parties constituantes aujourd'hui et que nous sommes actuellement aidés par 2 agences immobilières.

Pour support à nos requêtes, vous trouverez, joints à ce mail, la copie de nos échanges par mail avec le service de l'urbanisme de la mairie de Marmande au sujet de la parcelle DS161, ainsi que la lettre de M. Tounier.

Espérant que nos demandes recevront une réponse favorable, acceptez, Mme DOYEN, nos sincères salutations.

Les membres de l'indivision Jolibert :

Annie Jolibert, veuve Lajournade

Hélène Jolibert épouse Delitroz

Claude Jolibert
